

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00475

ADOPTION DE LA CHARTE NATIONALE « QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. BONNET. Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, Bernard M. M. M. Patrick BOUCHET. Gilles BOUDARD. M. Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. M. Marc CHASSAUBENE, Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, Christian M. Jean-Luc DEGRAIX, M. DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, JUSSELME, Christian JULIEN. Mme Delphine M. Robert Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211125-D202100475I0

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

ADOPTION DE LA CHARTE NATIONALE « QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Les travaux d'assainissement réalisés par Saint-Etienne Métropole bénéficient de subventions importantes des Agences de l'eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse.

Ainsi, le Bureau métropolitain du 16 septembre 2021 a approuvé l'accord de programmation entre Saint-Etienne Métropole et l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant sur un montant prévisionnel de 45,6 M€ HT avec une subvention estimée à 18,625 M€.

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrage à mieux gérer les interfaces entre les différents acteurs du chantier d'assainissement et ainsi s'assurer de la bonne réalisation des ouvrages, l'Agence de l'eau Loire Bretagne demande que les chantiers soient réalisés dans le cadre de la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement ». Cette nouvelle disposition sera requise pour tous les projets dont la demande d'aide financière sera déposée à partir du 1^{er} janvier 2022.

Une série d'engagements sera recueillie dans le cadre de la demande de subvention et matérialisée par une attestation signée de Saint-Etienne Métropole. La Métropole doit notamment s'engager à :

- prendre une délibération par laquelle elle décide d'appliquer la charte,
- réaliser les études préalables (études géotechniques, études et levés topographiques, recensement de l'encombrement du sous-sol, diagnostic de branchements, diagnostic amiante...),
- privilégier la valeur technique des offres pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de contrôles de réception,
- réaliser les contrôles de réception conformément aux règles techniques de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Ces engagements correspondent globalement aux pratiques de Saint-Etienne Métropole et rejoignent l'objectif de la Métropole de réaliser des travaux durables dans le cadre d'une gestion patrimoniale de ses réseaux d'assainissement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, approuve l'application de la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement ».

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU